



**CAEDBE**  
Comité Africain d'Experts sur les  
Droits et le Bien-être de l'Enfant



Keeping our Commitment to the African Child



BUREAU DU REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION

**DE LA VIOLENCE  
À L'ENCONTRE  
DES ENFANTS**

**Déclaration conjointe du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, de la Rapporteuse Spéciale sur la violence à l'encontre des enfants du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant et de la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants à l'occasion du 30ème anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant**

**30 novembre 2020**

**Addis-Abeba et New York**

2020 est une année charnière pour les droits de l'enfant en Afrique car elle marque le 30ème anniversaire de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), l'examen du premier rapport quinquennal de l'agenda Afrique 2040 "Favoriser une Afrique digne des enfants" et la Décennie d'action pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre des ODD, en ne laissant aucun enfant pour compte.

Toutefois, la nature omniprésente et bien ancrée de la violence contre les enfants (VAC) en Afrique en fait l'un des défis les plus difficiles à relever en matière de droits de l'Homme sur le Continent. Au fil des ans, les enfants africains ont été régulièrement soumis à des formes extrêmes de violence et d'abus, avec des conséquences néfastes à long terme sur leur bien-être mental, physique, psychologique et économique. Les manifestations de cette violence sont diverses : châtiments corporels, abus sexuels, négligence, trafic d'enfants, vente d'enfants, travail des enfants, mariage d'enfants, mutilations génitales féminines, infanticide, exploitation en ligne, torture et traitement inhumain, recrutement dans des groupes armés, entre autres. Les causes de la VAC sont vastes et profondément ancrées dans la culture, tout en recoupant d'autres facteurs comme la pauvreté, l'analphabétisme, les conflits et autres situations d'urgence, les pratiques néfastes, notamment le mariage des enfants et les Mutilations Génitales Féminines (MGF). En outre, les enfants sont souvent victimes de violences de la part des personnes chargées de leur prise en charge et de leur protection, comme les proches et les membres de la famille, le personnel scolaire, les entraîneurs, les chefs traditionnels et religieux, les responsables de l'application des lois, entre autres.

La longue persistance de la VAC sur le continent peut être liée à l'insuffisance des ressources en raison des budgets extrêmement faibles consacrés aux enfants, de la non-professionnalisation du personnel, de l'inadéquation des équipements et installations essentiels, de la mauvaise tenue des données, de la faible coordination et des systèmes de protection de l'enfance généralement faibles. Le fait que la plupart des cas de violence ne soient pas signalés en raison de diktats culturels, de l'absence de poursuites judiciaires diligentes et de réparations appropriées dans les cas précédents, de la crainte de la stigmatisation et de la discrimination et de la dépendance à l'égard de systèmes de droit pénal génériques non spécialisés et incapables de faire face aux complexités du système de VAC est également très préoccupant. Cette absence de réponse compétente empêche les enfants d'avoir accès au soutien médical et psychosocial nécessaire qu'ils méritent en tant que rescapés de la violence.

Malgré le sombre contexte qui prévaut, certains États ont commencé à prendre des mesures législatives et autres pour mettre fin à la VAC et on peut observer certaines tendances positives. Par exemple, tous les pays africains, à l'exception du Sud-Soudan, ont adopté des lois nationales interdisant les abus sexuels contre les enfants ; 9 pays ont interdit les châtiments corporels dans tous les milieux, tandis que 28 les ont interdits dans les écoles. En particulier, presque tous les pays, à l'exception du Cameroun, du Cap-Vert et de la Libye, ont fixé l'âge minimum de recrutement dans l'armée à 18 ans. La plupart des États ont abandonné la peine de mort contre les enfants, à l'exception du Soudan et du Sud-Soudan. Des progrès substantiels et mesurables ont également été réalisés dans la lutte contre le mariage des enfants et les MGF.

Malgré certains progrès enregistrés, il reste très préoccupant que 30 ans après l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, l'Afrique reste le continent où le taux de travail des enfants est le plus élevé au monde. De même, de nombreux États doivent encore reconnaître et interdire le mariage des enfants et près de 30 pays doivent encore criminaliser la traite des enfants, comme le recommande le protocole de Palerme. Les pratiques traditionnelles néfastes telles que les MGF et la traite ont pris des dimensions transnationales. La prolifération des conflits et des urgences humanitaires dans la région ont aggravé la situation des enfants, les exposant à un cycle de violence et d'exploitation accru. La faiblesse des systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance a notamment été aggravée par l'émergence de la Covid 19, qui a fait apparaître une incidence accrue de la violence domestique et sexiste, du viol, de la violence sexuelle et d'autres formes de violence liées aux perturbations familiales et aux vulnérabilités économiques antérieures. La note d'orientation du CAEDBE sur l'intégration des droits et du bien-être des enfants dans la réponse à la Covid 19, bien qu'un avis important n'ait pas encore été adopté et mis en œuvre par les États. De nombreux États doivent encore tirer pleinement parti des aspirations de l'Agenda africain pour les enfants (Agenda 2040) et des Objectifs de Développement Durable de 2030.

Le 30ème anniversaire de l'adoption de la Charte est l'occasion d'appeler les États membres à accélérer les actions de prévention et de réponse à toutes les formes de violence contre les enfants dans la phase actuelle et de l'après Covid -19.

Par conséquent, conformément à la note d'orientation sur la Covid-19 et ses implications sur les droits et le bien-être des enfants publiée par le CAEDBE, et au programme d'action élaboré par le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la violence contre les enfants, nous invitons instamment les pays africains à prendre les mesures essentielles suivantes :

- Intégrer les enseignements tirés des aspects liés à la violence du premier confinement dans la préparation aux situations d'urgence, y compris l'élaboration de protocoles pour l'offre de services et la protection des droits des enfants
- Reconnaître les services sociaux et de protection de l'enfance comme des services vitaux et essentiels, au même titre que la santé, la santé mentale, l'éducation, la justice, dans le cadre d'une réponse intersectorielle et fondée sur les droits de l'enfant.
- Garantir l'interdiction légale de toutes les formes de violence contre des enfants dans tous les milieux, y compris au sein du foyer et de la famille
- Entreprendre des réformes législatives afin de garantir que les lois pénales nationales criminalisent la violence en ligne, la violence sexuelle, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et autres pratiques préjudiciables aux enfants
- s'engagent à enquêter avec diligence sur les auteurs de la VAC, à les poursuivre et à les condamner, tout en assurant la réadaptation et d'autres formes de réparation aux rescapés
- Augmenter les allocations budgétaires dans les secteurs traitant des droits de l'enfant et exploiter et maximiser les partenariats existants avec les agences des Nations Unies, les partenaires donateurs, le secteur des entreprises et les Organisations de la Société Civile.

- Aligner les réponses à la violence contre les femmes et contre les enfants et les adolescents et intégrer la dimension de genre en tant que dimension transversale dans la prévention et l'élimination de la violence contre les enfants
- Sensibiliser les communautés, y compris les chefs traditionnels et religieux, les parents et les enseignants, à l'impact négatif de la VAC et engager stratégiquement les proches de la communauté en tant que champions de la lutte contre la VAC
- Mettre en place des guichets uniques adaptés aux enfants afin d'apporter une réponse intégrée à plusieurs niveaux aux enfants victimes de diverses formes de violence, y compris un soutien psychosocial et une réhabilitation
- Garantir l'accès des enfants à une justice adaptée à leurs besoins, en créant des tribunaux spécialisés pour traiter les questions de violence contre les enfants, en formant et en équipant les juges, les procureurs et les autres personnels spécialisés pour qu'ils puissent traiter efficacement les cas de violence contre les enfants
- Adopter et institutionnaliser des mesures de protection pour les enfants pris dans des conflits et des situations d'urgence humanitaire
- Garantir un système de protection sociale permanent et inclusif, comprenant des allocations familiales universelles et une couverture maladie universelle, qui protégera les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux contre les risques économiques
- Veiller à ce que les enfants fassent partie des solutions dans tous les domaines qui touchent à leur intérêt supérieur.

**Hon. Joseph Ndayisenga**

*Chairperson of the African  
Committee of Experts on the Rights  
and Welfare of the Child*



**Hon. Ms. Aver Gavar**

*Special Rapporteur on  
Violence Against Children  
ACERWC*



**Dr. Najat Maalla Mjid**

*United Nations Special  
Representative of the  
Secretary General on  
Violence Against Children*

